



Été 2011

Bulletin d'information de la municipalité d'Austin

Mot de la mairesse

Chers concitoyens,

Maintenant que la poussière, pour ainsi dire, est retombée, les citoyens d'Austin peuvent se réjouir de l'aboutissement de trois importants chantiers routiers qui ont été réalisés ce printemps après de nombreuses années de consultation et de planification.

Dans le Domaine 4 Saisons, les travaux visant à réhabiliter les chemins qui sont maintenant publics dans deux secteurs ont été menés rondement, sans surprise ni difficulté. C'est là le fruit d'un travail de collaboration avec l'Association des propriétaires du lac des Sittelles. Merci en particulier à M. Maurice Legault, qui a consacré des centaines d'heures à ce dossier et qui a quitté la présidence cette année avec le sens du devoir accompli.

L'autre chantier, celui de l'asphaltage du chemin North (qu'un citoyen m'a confié avoir attendu pendant 28 ans!), devrait enfin être terminé! (Au moment d'aller sous presse, des intempéries printanières et des problèmes mécaniques avaient retardé le début des travaux.) Pour l'asphaltage, la municipalité a retenu une technique qui a fait ses preuves ailleurs, celle de l'enrobé à froid. Outre l'économie substantielle de 700 000 \$! qu'il représente par rapport à la technique conventionnelle, l'enrobé à froid est une technique plus éconergétique, qui permet d'éliminer les gaz à effet de serre (GES) et de réduire les nuisances causées par l'odeur et la fumée pour les riverains. Le conseil est persuadé que cet asphalte posé sur une fondation renforcée par une combinaison d'agrégats, une membrane anticontaminante et une géogrille structurale tiendra bien la route!

Deux autres chantiers avancent à bon rythme! Du côté de la planification stratégique, une nouvelle étape participative a été franchie par le forum du 4 juin dernier. Plus de 50 personnes ont participé à cette journée d'échange au cours de laquelle on a cherché à cerner de plus près

les grands défis auxquels Austin devra faire face dans les prochaines années, à clarifier la mission de la municipalité et à dégager les éléments d'une vision commune de l'avenir que nous souhaitons bâtir. Par la suite, un questionnaire présentant 12 des grands dilemmes d'Austin a été envoyé aux citoyens par voie postale et électronique. Malgré la grève des postes, près de 150 questionnaires remplis nous ont été retournés. Merci! Cela nous aidera à mieux aborder la prochaine étape, soit celle du lancement des chantiers sectoriels ou la génération d'initiatives stratégiques, qui devrait débiter incessamment.

Autre chantier, celui d'Internet haute vitesse. Dossier très complexe s'il en est un! Voyez le compte rendu plus détaillé qui paraît à la page 6.

Pendant ce temps, la municipalité poursuit ses efforts dans plusieurs autres secteurs d'activités. Du côté du schéma de couverture de protection incendie, les démarches sont presque terminées pour la mise en place d'une infrastructure de communication numérique assurant la desserte de la quasi-totalité du territoire. Du côté de l'environnement, le contrôle de la conformité des bandes riveraines continue et des efforts de sensibilisation importants en matière de compostage et de gestion des matières résiduelles ont été entrepris avec l'aide des bénévoles de Katimavik, sans parler des nouveaux règlements qui ont été adoptés, l'un visant un meilleur contrôle de l'érosion et l'autre interdisant le nourrissage des oiseaux aquatiques. Du côté du patrimoine, la municipalité a adopté un règlement pour protéger les vestiges des moulins d'Austin.

Comme vous pouvez le voir, les membres de votre conseil, des comités bénévoles et du personnel ne chôment pas! Quand on ne suit pas tous les dossiers, on a parfois l'impression que les choses ne bougent pas. Or, c'est loin d'être le cas!

Nous sommes une petite municipalité et malgré nos ressources limitées, nous avons autant de responsabilités que les grandes municipalités et nous devons abattre autant de besogne qu'elles.

Pour terminer, je vous invite à visiter régulièrement notre site Web pour vous tenir au courant de ce qui se passe dans la municipalité. La page d'accueil avec sa rubrique « Quoi de neuf » présente des articles d'actualité et des messages d'intérêt public. La rubrique « Info-citoyens » en particulier constitue une véritable mine de renseignements : procès-verbaux, bulletins municipaux, info-conseils, services aux citoyens, etc. Mieux encore, abonnez-vous à l'infolettre!

Vous rappelant que vous pouvez me rencontrer à l'hôtel de ville, sur rendez-vous, le mardi avant-midi et le vendredi après-midi, je vous souhaite une belle fin d'été!

La mairesse,
Lisette Maillé

Sommaire

Nouvelles des comités.....	2
Patrimoine	3
Enviro-Info	4-5
Vie communautaire.....	6
Science-nature	7
Échos administratifs	8
Calendrier.....	8

Comité culturel

La bibliothèque **Austin Livres-Service** a été agrandie et les collections se sont enrichies grâce aux nombreux dons de livres. L'été a permis aux villégiateurs et aux enfants du camp de jour d'en profiter! Les livres en surplus ont été offerts à des prix imbattables aux citoyens venus au kiosque du comité culturel lors d'Austin en Fête. Ceci a permis d'écouler environ 350 livres. À cause du manque d'espace, les responsables de la bibliothèque demandent de ne plus apporter de revues ni de magazines. Merci de votre compréhension.

Les amateurs de musique classique ont pu apprécier cette année encore le talent des jeunes musiciens de la relève lors du concert **Orford sur la route**, offert gracieusement par le comité culturel, le 27 juillet dernier.

Samedi culturel 1^{er} octobre

Les préparatifs vont bon train pour vous offrir des activités culturelles variées le premier samedi d'octobre. À 14 h, une causerie portant sur le fondateur de notre municipalité, Nicholas Austin, et ses Associés sera donnée par M. Jimmy Manson, historien et descendant de l'un des Associés. Suivra à 16 h, un concert du chœur Choromondo qui interprétera un répertoire des musiques du monde, sous la direction de M^{me} Allyna Harris. Puis à 18 h 30, le comité culturel sera heureux d'offrir le souper gastronomique dans la nouvelle formule très appréciée, pour la troisième année consécutive. Billets en vente au Marché Austin à partir du 25 août.

Katimavik et le projet Mémoire des aînés

Avec l'aide de Cyprien, bénévole de Katimavik, une dizaine de citoyens ont été filmés lors d'entrevues portant sur l'histoire de leur famille et de leur vie à Austin. Ces familles fondatrices de notre municipalité, et certaines dont le nom a servi à nommer les chemins sur notre territoire, sont toujours vivantes à travers leurs descendants qui partagent leurs souvenirs avec nous. Nos archives patrimoniales s'enrichiront d'autres entrevues cet automne grâce au soutien technique de Danika, jeune bénévole du projet Katimavik.

Le comité culturel demande l'aide de bénévoles qui pourraient collaborer dès maintenant à l'organisation de l'Expovente de Noël. Sans l'appui de nombreux artisans et artistes, cette activité de novembre ne pourra être réalisée.

Pour toute information : 819 843-6063

Environnement

Le comité environnement souhaite la bienvenue à M. Jean Bureau. M. Bureau, qui est très préoccupé par les questions environnementales et par celles liées au compostage, sera un atout précieux pour le CCE qui poursuit actuellement sa réflexion sur le sujet. D'ailleurs, je vous invite à lire l'article, en page 4, sur les nouveaux sites de démonstration de compostage et la formation de maîtres composteurs, qui sont un élément important de la campagne de sensibilisation des citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles.

Vos commentaires sont toujours appréciés : comite-environnement-austin@googlegroups.com

Loisirs

Le camp de jour d'Austin s'enrichit grâce à la collaboration de concitoyens.

Cet été, un citoyen d'Austin et son épouse ont accueilli nos jeunes campeurs âgés de 5 à 11 ans pour un « camp de tennis ». Tous les mercredis, ils ont mis à notre disposition leur terrain de tennis, divisé par deux filets qui permettaient à huit jeunes de jouer simultanément, tout le matériel nécessaire et même un instructeur! Deux jeunes vacancières d'Angleterre se sont également jointes au groupe pour donner un coup de main. L'activité se terminait par un pique-nique sous un gazebo. Les enfants ont adoré!

Un autre citoyen a généreusement fourni 24 trousseaux pour la fabrication de cabanes d'oiseau. Lui et son épouse ont réuni tout le matériel nécessaire (panneaux de bois, clous, vis, pinceaux, crochets, papier abrasif, peinture) dans un joli sac individuel. C'était vraiment beau à voir. Les enfants ont été ravis!

Merci aussi à cette autre citoyenne qui a reçu les enfants pour la baignade à sa piscine, comme elle le fait si gentiment chaque année.

Bravo à ces généreux concitoyens!



Communications avec le citoyen

Bien qu'il travaille largement dans l'ombre, le comité des communications s'est affairé à plusieurs dossiers au cours des derniers mois. Il s'est notamment penché sur un nouveau concept de panneau de rue qui, en plus d'offrir la meilleure lisibilité possible, sera conforme à la nouvelle identité visuelle de la municipalité. Les nouveaux panneaux, qui seront installés au fur et à mesure des besoins, n'engendreront aucun coût additionnel pour la municipalité. Dans la même optique, les véhicules d'intervention d'urgence ont été retouchés aux fins d'uniformisation de tous les éléments visuels.

Le comité s'est également occupé des communications sur la planification stratégique. Chaque nouvelle étape demande des efforts importants de rédaction, de traduction, de mise en page et de coordination afin d'assurer la clarté du contenu, la qualité de l'image et la diffusion organisée de l'information par affichage, envoi postal, infolettre, et sur le site Internet.

La refonte du site Internet et la mise à jour quotidienne par notre webmestre portent leurs fruits. Le site reçoit maintenant plus de 2 000 visites par mois de plus de 1 125 personnes différentes, ce qui se compare très avantageusement aux quelque 300 visites d'avant la refonte. Soit dit en passant, nous sommes toujours à la recherche de photos d'Austin pour agrémenter le site. N'hésitez pas à nous acheminer vos chefs-d'œuvre!

Par ailleurs, notre nouvelle infolettre compte actuellement près de 200 abonnés, dont plusieurs nous ont adressé des félicitations pour cet outil de communication qui les tient au courant des dernières nouvelles et des événements à venir. Si vous n'êtes toujours pas abonné, il suffit d'un seul clic sur le site pour être assuré de ne manquer aucune information importante.

Pour terminer, le 9 juillet dernier a eu lieu la rencontre annuelle du conseil avec les citoyens sans ordre du jour préétabli comme le veut la coutume. Les citoyens ont posé des questions sur les dossiers : matières résiduelles, gaz de schiste, chemin North, installations septiques, planification stratégique, état de malpropreté de certaines propriétés et propriété Butters. Si vous avez raté cette occasion de vous informer de l'état de certains dossiers, inscrivez-vous dès maintenant à l'infolettre de façon à recevoir un rappel l'an prochain!

Un trésor caché : le lac Malaga

Collaboration : André Bergeron, président, Association communautaire du lac Malaga

« Le lac n'est pas grand, mais il est établi au milieu d'une forêt de feuillus et de conifères qui, chose surprenante, est à peu près dans l'état où elle se trouvait lors de la construction des premiers chalets à la fin des années 1960. Les rives sont encore très boisées... Chacun vit dans son écran de verdure... L'été, pédalos, kayaks et canots sillonnent le lac. La vie s'écoule lentement. » C'est la description que fait du lac Malaga Jean-Pierre Rogel, résidant du lac et journaliste, dans son dernier livre intitulé « L'hippopotame du Saint-Laurent » (Éditions MultiMondes, 2007).

Mesurant à peu près un mille de long et situé dans la partie nord d'Austin, on aperçoit à peine le lac Malaga quand on circule sur le chemin qui le ceinture, étant donné les boisés qui l'entourent. Son aspect naturel est d'ailleurs la principale caractéristique du lac Malaga qui est un « lac de tête », donc qui n'a pas d'affluent : il est alimenté uniquement par des sources souterraines et par les eaux de ruissellement. Cette situation explique en partie la qualité de l'eau du lac qui demeure malgré tout très fragile, notamment parce que son eau se renouvelle très lentement.

Créée au début des années 70, l'Association communautaire du lac Malaga a été incorporée en 1987, année où elle fait l'acquisition du chemin du Lac-Malaga, dont elle est toujours propriétaire et dont elle assure l'entretien. Le chemin du Lac-Malaga est souvent décrit par les résidents comme le paradis des promeneurs, car ce sont les piétons qui ont la priorité sur ses quelque trois kilomètres.

Bien que l'entretien du chemin demeure une priorité pour les 85 membres de l'Association, la protection de l'environnement a toujours été une préoccupation majeure pour la communauté du lac Malaga. Alors que le remplacement des fosses septiques occupait une place prépondérante dans les années 1980-1990, l'Association s'est impliquée par la suite dans le dossier de la protection de la bande riveraine. En collaboration avec le RAPPEL, l'Association a distribué des milliers d'arbustes à ses membres pour renaturaliser les berges.

C'est d'ailleurs avec le RAPPEL que l'Association assure, depuis la fin des années 1990, le suivi annuel de la qualité de l'eau du lac. Par rapport aux autres lacs de la région, le lac Malaga est en bonne condition malgré la présence humaine et la qualité de son eau est excellente. L'Association dispose de données pour les 12 dernières années, ce qui permet au conseil d'assurer le suivi et de réagir rapidement si un changement indiquait qu'il y a un problème.

Il y a quelques années, l'Association publiait un « Code du civisme » à l'intention de ses membres, un petit dépliant regroupant des suggestions pour apprécier le lac tout en protégeant l'environnement. Le guide énumère quelques gestes visant à rendre la vie autour du lac plus agréable pour tous. Ce document reflète bien l'unité de pensée des membres de l'Association quant au type d'environnement qu'ils recherchent pour le lac Malaga où, selon eux, il fait bon vivre.

Parmi les principaux enjeux auxquels sont confrontés l'Association et son conseil d'administration, l'impact sur l'environnement de la construction de nouvelles habitations ou de rénovations majeures impose une vigilance accrue.



Photo : André Bergeron

Complexe des moulins d'Austin

Reconnaissant la valeur historique et patrimoniale des vestiges du moulin et du barrage situés à l'angle des chemins North, Patch et Millington, le conseil adoptera en septembre prochain le règlement 11-389 concernant la constitution en site du patrimoine du Complexe des moulins d'Austin.

« Au cours des dernières années, des recherches historiques et documentaires, ainsi qu'une reconnaissance visuelle et des fouilles sur le terrain ont révélé l'emplacement de plusieurs aménagements pouvant être reliés à l'exploitation de l'énergie hydraulique du ruisseau Powell entre l'extrémité sud du marais Millington et le chemin Millington. Deux particularités des aménagements retrouvés le long du ruisseau Powell tiennent à la qualité des vestiges en place et à leur diversité. Sur un espace de cinq kilomètres le long du ruisseau Powell sont encore en place les vestiges de deux moulins à farine, un moulin à scie, un moulin à foulon et deux barrages bien que dans un état qui reflète leur ancienneté et leur abandon depuis plus ou moins d'un siècle. Leur valeur archéologique ne fait aucun doute (...). Il serait donc fort intéressant que ces témoins du passé de la municipalité d'Austin puissent être conservés dans leur intégrité. Nous croyons que la richesse archéologique potentielle de ces vestiges va au-delà de l'intérêt qu'ils ont assurément pour la municipalité d'Austin, car ils pourraient fournir des informations pertinentes pour d'autres installations ailleurs dans la région et au Québec. » (Correspondance, Daniel Chevrier, président d'Archéotec)

Aussi, dans le but de préserver et de protéger les vestiges, le règlement stipule essentiellement que toute intervention sur les biens archéologiques doit être faite de façon à maintenir le type architectural d'origine en utilisant les techniques, les méthodes et les matériaux les plus appropriés et interdit toute démolition de tout ou partie d'un bien archéologique situé dans le site du patrimoine.

Le Complexe des moulins d'Austin est un patrimoine collectif qui appartient aux générations passées, présentes et futures. Nous avons tous, en tant que citoyens d'Austin, le devoir de le protéger.

Collecte mécanisée des ordures ménagères et bacs obligatoires

La municipalité modifiera bientôt son règlement 02-288 sur la collecte des matières résiduelles pour se conformer aux exigences ministérielles visant la réduction des volumes de matières enfouies. Un aspect important de la modification touchera la collecte mécanisée des ordures ménagères.

La collecte mécanisée d'un bac roulant standard (comme cela se fait pour les matières recyclables) permet une baisse des coûts pouvant atteindre 25 % en raison de la réduction de la main-d'œuvre et du volume de matières destinées à l'enfouissement. De plus, la collecte est plus rapide et exige moins de camions, ce qui diminue le transport. Et qui dit moins de transport, dit moins de pollution et de gaz à effet de serre. Bref, tout le monde y gagne!

Comme notre contrat avec l'entrepreneur de la collecte vient à échéance le 31 décembre, nous passerons à la collecte mécanisée dès le 1^{er} janvier 2012 afin de profiter des économies de coûts qu'elle offre.

Soixante pour cent des ménages d'Austin possèdent déjà un bac conforme. (Les bacs conformes de couleur noire pourront continuer à être utilisés.) **À compter du 1^{er} janvier 2012, tous les autres ménages devront s'être procuré un bac roulant vert de 240 litres ou de 360 litres pour leurs ordures ménagères.**

- Un seul bac par logement sera autorisé.
- Aucun sac ni autre contenant non compatible avec l'équipement mécanisé ne sera cueilli par l'entrepreneur.
- Les boîtes à vidange qui sont en bordure de la route devront être retirées. (Si vous en avez une, pourquoi ne pas la récupérer et la convertir en bac de compostage ou de rangement?)

On peut se procurer un bac roulant conforme de marques Schaefer, Rehrig ou IPL aux endroits suivants :

- Matériaux de construction Adam (BMR), 48, rue Allen, Waterloo
- Matériaux Lawrenceville (BMR), 1520, rue Principale Nord, Lawrenceville
- Anctil J, 3110, route 222, Saint-Denis-de-Brompton
- Rona l'entrepôt, 3400, boulevard Portland, Sherbrooke
- Matériaux Magog-Orford, 205, rue Centre, Magog
- Quincaillerie Eastman, 413, rue Principale, Eastman
- NovaEnvirocom, 175, rue Oleg Stanek, Sherbrooke, 819-820-0291 (livraison à domicile moyennant des frais minimes)

Les exigences quant à la façon dont le bac devra être placé en bordure de la rue, ainsi que d'autres conditions, seront communiquées dans les mois qui viennent, notamment dans le prochain numéro du bulletin municipal.

D'ici là, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité pour toute question.

Site de démonstration de compostage

Le compostage est un procédé naturel de décomposition des déchets de cuisine et de jardin par les micro-organismes présents dans l'environnement.

Dans le cadre de ses initiatives visant à démystifier et à promouvoir le compostage dans le but de réduire le volume de matières putrescibles qui sont envoyées à l'enfouissement, la municipalité s'est dotée de deux sites de démonstration sur le compostage : l'un situé derrière l'hôtel de ville et l'autre, à la caserne nord, sur le chemin North.

Vous découvrirez sur place un superbe bac, qui a été fabriqué par notre personnel en collaboration avec des bénévoles de Katimavik selon un modèle qui est accessible sur le site Internet de la municipalité. Vous trouverez aussi quatre panneaux qui expliquent les rudiments du compostage domestique. Comme vous le verrez, c'est un jeu d'enfant! Et ce n'est pas tout! Vous y trouverez aussi un échantillonnage de plantes indigènes qui conviennent très bien à la bande riveraine.

Comme vous le savez, en début d'année, la municipalité a invité des citoyens bénévoles à devenir maîtres composteurs. Treize personnes ont suivi une formation de quatre séances avec M^{me} Édith Smeesters, une spécialiste en la matière. Ces maîtres composteurs sont là pour vous donner des conseils judicieux et répondre à vos questions, comme :

- Quelles sont les matières compostables et celles qui ne le sont pas?
- À quelle fréquence doit-on remuer le tas de compost?
- Quels sont les outils les plus utiles?
- Y a-t-il un modèle de composteur à privilégier par rapport à un autre?
- Puis-je continuer à faire du compost l'hiver?

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec le maître composteur de votre voisinage!

Sylvie Beaulieu, APELO, robin@axion.ca

Catherine Bédard, lac Orford, catherinou@hotmail.com

Jean-François Bolduc, lac Webster, numerobif@hotmail.com

David Cormier, inspecteur en voirie, d.cormier@municipalite.austin.qc.ca

Jean-Guy Drouin, lac des Sittelles, jeanguydrouin@live.ca

Marie-Ange Gagné, lac Gilbert, marieange.gagne@gmail.com

Paul-Émile Guilbault, lac des Sittelles, peguil@hotmail.com

Jean Latremouille, APELO, cjpl@axion.ca

Robin Lee, APELO, robin@axion.ca

Lisette Maillé, mairesse, l.maille@municipalite.austin.qc.ca

Josiane Pouliot, spécialiste environnement, j.pouliot@municipalite.austin.qc.ca

Paul Robitaille, dir. service incendie, p.robitaille@municipalite.austin.qc.ca

Graham Weeks, lac Malaga, grahamthomasweeks@gmail.com

Pour une référence complète sur le compostage :

Tout sur le compost, le connaître, le faire, l'acheter et l'utiliser par Lili Michaud, préface d'Édith Smeesters, Éditions MultiMonde.

Vermicompostage

Il existe différentes méthodes de compostage. L'une d'elles est le vermicompostage (lombricompostage), qui consiste à composter les déchets de cuisine et de jardin en utilisant des vers de terre spéciaux. La municipalité a acquis un bac de vermicompostage à des fins de démonstration. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec notre spécialiste en environnement ou avec M^{me} Hélène Beaumont, à www.versunavenirvert.com.

Bandes riveraines

Compétence reconnue des municipalités locales en matière de réglementation portant sur la renaturalisation de la rive des lacs et des cours d'eau

Joanne Côté, avocate. Prévost, Fortin, D'Aoust

Au cours des dernières années, bon nombre de municipalités locales au Québec se sont dotées de règlements visant à exiger la renaturalisation de la rive des lacs et des cours d'eau. Par ces règlements, les municipalités interdisent d'une part à tout propriétaire ou occupant d'un terrain riverain à effectuer la coupe de végétation sur une bande d'une dizaine de mètres (plus ou moins) située sur la rive et exigent d'autre part la renaturalisation de la rive par la plantation d'espèces arbustives et arboricoles.

Le 21 juin 2011, la Cour d'appel du Québec rendait jugement (*Wallot c. Québec (Ville de)*, 2011 QCCA 1165) et validait le règlement de la Ville de Québec R.A.V.Q. 301 relatif à la renaturalisation des berges du Lac Saint-Charles. Dans son jugement, la Cour affirme que :

« Le 19 avril 2006, le gouvernement du Québec adopte la *Loi sur le développement durable*. Cette loi oblige l'administration publique, lors de l'exercice de ses attributions, tout en répondant aux besoins présents, de ne pas compromettre ceux des générations futures. Plus précisément, la loi prévoit que la protection de l'environnement fait partie du processus de développement durable et que l'ensemble des activités humaines doit être respectueux de la capacité de support des écosystèmes, d'où la nécessité d'en assurer la pérennité. »

C'est ainsi que la Cour d'appel du Québec juge que la Ville de Québec avait le pouvoir d'adopter son règlement, et ce, puisque « le contexte législatif inhérent à l'adoption du Règlement R.A.V.Q. 301 démontre l'importance que le législateur québécois accorde à la notion de développement durable et à la nécessité que ce concept se reflète dans les législations à caractère environnemental ».

C'est pourquoi la Cour établit ainsi que la Ville de Québec avait le pouvoir d'adopter le *Règlement sur la renaturalisation des berges du Lac Saint-Charles* en vertu de la compétence générale conférée aux municipalités locales par l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* qui est à l'effet que :

« 19. Toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement. »

Cette disposition de la *Loi sur les compétences municipales*, rédigée en des termes généraux, donne ainsi des pouvoirs étendus aux municipalités locales en matière d'environnement. Ce pouvoir, cependant, devra toujours s'exercer sur des objets non déjà visés par la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou ses règlements d'application (Article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2) puisque, en pareille circonstance, l'approbation du ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec serait requise pour la mise en vigueur d'un règlement municipal.

Rappelons que la municipalité a adopté en 2008 le règlement 08-352 qui interdit toute intervention dans la bande riveraine de dix mètres (quinze mètres pour les terrains en pente de 30 %) de façon à permettre à la bande riveraine de jouer pleinement son rôle de filtre naturel des lacs et des cours d'eau. Selon la caractérisation des rives qui a été effectuée par notre spécialiste en environnement à l'été 2010, environ 85 % des propriétés respectent la nouvelle réglementation. Des derniers efforts de sensibilisation seront faits auprès des autres dans le but de les amener à se conformer, après quoi la municipalité commencera à émettre des avis d'infraction.

Bravo et merci aux membres de l'APELOR pour les travaux de renaturalisation de la bande riveraine du lac Orford en bordure de la route 112. C'était la phase deux d'un projet entrepris en 2010. Ainsi, après des semaines de planification et de préparation avec le soutien technique des Jardins d'Eastman, huit membres de l'Association en compagnie de onze jeunes volontaires de Katimavik se sont réunis le samedi 11 juin pour la corvée. En moins de quatre heures, ils ont planté 290 plantes indigènes : myrique baumier, saule arbustif, spirée, symphorine, ronce, rosier rugueux et églantier, vigne vierge, potentille et calamagrostis. 175 plants ont été obtenus auprès de la MRC et 115 autres ont été achetés grâce à une aide financière de 1 950 \$ provenant du Fonds vert de la municipalité.



Photo : Danielle Bergeron

Écocentre mobile

Le 28 mai dernier se tenait le troisième écocentre mobile à l'hôtel de ville. Le service consiste à mettre à la disposition des citoyens des conteneurs pouvant recevoir trois catégories de matières recyclables : le bois, les métaux et les matériaux mixtes de construction destinés au tri.

Deux personnes étaient sur place pour accueillir les citoyens et les aider dans le tri et le déchargement des matières qu'ils avaient apportées.

Il y a eu 52 visites au site et 13,05 tonnes métriques de matériaux ont été récupérées, soit une augmentation de 65 % par rapport à l'activité d'octobre dernier!

À noter que trois chargements ont été refusés, car ils contenaient des matières interdites (résidus domestiques dangereux, PVC et styromousse).

Dans le contexte de la réduction des volumes d'enfouissement, l'écocentre est une excellente façon de revaloriser les matières. Ne manquez pas le prochain rendez-vous, le 15 octobre 2011

Corvée de nettoyage

Merci à Denise, Alexandre, Audrey, Paul, David, Robert, Valérie, David, Félix, Marine, Sarah, Ian, William, Lisette et Bernie qui ont participé à la corvée de nettoyage des fossés le long des chemins Nicholas-Austin, Millington et Channel Hill au cœur du village en avril dernier. Cette corvée printanière démontre à tous, citoyens et passants, à quel point nous sommes fiers de notre beau coin de pays!

Austin en fête!

Des participants plus nombreux à la course de bolides, des nouveautés sous les chapiteaux, plus d'activités interactives pour petits et grands, un nouveau traiteur... Cette année encore, grâce à son programme varié, le comité organisateur de l'événement *Austin en fête!*, aidé de plusieurs dizaines de bénévoles, a réussi à attirer des centaines de personnes à la journée de célébrations annuelles des Austinois.

Merci à nos généreux commanditaires : Municipalité d'Austin, Marché Austin, Ramoneur 4 Saisons, Club Optimiste Magog-Orford, Métro Plouffe et tous les autres!

Un ÉNORME merci à tous ceux et celles qui participent de près ou de loin à l'organisation. Sans vous, il serait impossible de tenir cet événement rassembleur annuel.

Reconnaissance

Le conseil a profité de la fête pour remettre à M. Jean-Marc Couture, un certificat de reconnaissance pour ses 20 années de dévouement à titre de conseiller municipal. M. Couture a été inspecteur municipal de 1984 à 1987. En plus d'avoir été marguillier, membre du comité du carnaval et membre du comité fondateur de L'amicale d'Austin de 7 à 97 ans, il a longuement représenté la municipalité au sein de différents organismes (CHUS, Croix-Rouge, La Providence, etc.). Il est aussi membre du Club Optimiste de longue date. Conseiller depuis 1991, il siège également aux comités des loisirs, de l'environnement et de la voirie.

Fidèle à la tradition, le conseil a également rendu hommage à titre posthume à M. Lawson Hopps qui avait été conseiller pendant 20 ans. Un heureux hasard a fait que nous étions rendus à M. Hopps dans le décompte chronologique des personnes à honorer à titre posthume et que le moment correspondait au 100^e anniversaire de naissance de M^{me} Sylvia Hopps que nous avons souligné par un énorme gâteau, constitué d'une mosaïque de petits gâteaux préparée par l'une de nos concitoyennes, Linda Langlois. La municipalité avait obtenu des lettres de félicitations de plusieurs dignitaires qu'elle n'a malheureusement pas pu remettre en mains propres à la centenaire, puisque celle-ci n'a pu assister à l'événement pour des raisons de santé. M^{me} Hopps est décédée le lundi suivant. Nos condoléances à ses proches et amis.



Photo : Jean-Claude Duff



Photo : Jean-Claude Duff

Internet haute vitesse

La MRC, qui travaillait à un projet d'internet haute vitesse pour l'ensemble de la MRC depuis 2008, s'est vu couper l'herbe sous le pied au printemps 2010, quand Industrie Canada a accordé une subvention de 1 000 000 \$ à Barrett Xplore pour la mise en place d'une infrastructure IHV dans la MRC et ce faisant, rendait la MRC inadmissible à un financement provincial pour son propre projet. Barrett Xplore (« xplornet ») implantera donc un réseau hybride (fixe sans fil et satellite) dit « WIMAX » au cours des mois qui viennent dans la MRC. Cependant, considérant que cela ne présentait pas une solution optimale pour le monde « tout internet » vers lequel nous nous dirigeons, le conseil a réuni un comité pour explorer d'autres possibilités.

À l'issue de plusieurs rencontres, le comité a arrêté son choix sur un réseau ouvert de fibre optique à domicile (*Fiber to the Home* ou FTTH) et a entrepris des démarches avec la ville de Magog pour présenter une demande d'aide financière conjointe au Fonds PPP Canada, le 30 juin dernier. Le Fonds PPP Canada (visant la promotion de Partenariats Public Privé) vient de lancer

un troisième appel de propositions pour stimuler le développement d'initiatives de PPP dans différents secteurs de l'économie, dont les infrastructures de communication. L'intérêt de chercher à s'y positionner dès le 30 juin 2010 est de pouvoir bénéficier – si le projet Magog-Austin devait s'avérer viable selon les études à réaliser d'ici au 31 mars 2012 - d'une subvention pouvant aller jusqu'à 25 % de l'investissement.

La fibre optique offre un débit indépendant de la distance, une capacité identique de téléchargement en aval et en amont, et une haute performance tant pour ce qui est de la rapidité que de la qualité; elle rend donc possible la mise en place de services interactifs, les services de demain. De plus, un réseau « ouvert » permet un accès à tous les opérateurs (téléphonie, télévision, domotique, etc.), ce qui est d'intérêt pour les entreprises qui ne souhaitent pas investir elles-mêmes dans les infrastructures. Les bénéficiaires seront les clients qui disposeront d'un raccordement plus rapidement, tout en ayant la possibilité de choisir parmi les offres des différents opérateurs et de bénéficier de la pression sur les prix qui vient de la concurrence. Il en résulte non seulement une économie

de l'ordre de quelques centaines de dollars annuellement pour l'abonné, mais aussi un service combinant de multiples avantages, et ce, à la vitesse de la lumière! À suivre.

Le Train des mots

Avez-vous lu ce que certains n'arrivent pas à faire? Saviez-vous qu'il y a à peine quelques mois, un organisme sans but lucratif a été créé ici même, dans notre région, pour accompagner les adultes de 16 ans et plus dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul? Le Train des mots offre un soutien à toute personne désireuse d'améliorer ces compétences. Ce service individuel et confidentiel est offert bénévolement ici à Austin, ainsi que dans les villages de Potton (Mansonville), Saint-Étienne-de-Bolton, Eastman, Stukely-Sud et Bolton-Est. Vous connaissez quelqu'un qui pourrait en profiter? N'hésitez pas à l'encourager et aidez-le à faire un premier contact; cela pourrait changer sa vie. Nous comptons sur vous. Informations : Michèle Gaudreau, coordonnatrice, 450 297-9907. mgaudreau@axion.ca.

L'abeille domestique

Collaboration : Mireille Dagenais

Il existe environ 100 000 espèces d'abeilles dans le monde! Au Québec, 365 espèces ont été répertoriées. Outre l'abeille domestique (ou *Apis Mellifera*) qui produit le miel utilisé pour la consommation humaine, toutes les autres espèces sont sauvages. Plusieurs d'entre elles sont dites solitaires, car elles ne vivent pas en colonie.

Les abeilles domestiques forment une société complexe constituée d'une reine, d'ouvrières et de faux bourdons. Les faux bourdons ne servent qu'à la reproduction tandis que les ouvrières (femelle dont l'appareil génital n'est pas développé) s'occupent de toutes les corvées : élevage, butinage, nettoyage, construction, défense, ventilation, etc. Il y a même des ouvrières qui ont pour rôle de repérer les bons sites de butinage. Pour indiquer aux autres ouvrières où se trouvent le site en question, elles exécutent une danse codée en forme de « 8 ». La reine est la plus grosse abeille de la colonie et la seule femelle féconde. Elle est la mère de tous les faux bourdons et de toutes les ouvrières. Depuis son état larvaire, et tout au long de sa vie, elle est nourrie uniquement de gelée royale par les jeunes ouvrières. La reine peut mesurer de 16 à 20 mm, tandis que les ouvrières mesurent environ 12 mm de long. Il faut aux abeilles 7 000 heures de travail pour produire 500 grammes de miel!

L'abeille domestique est végétarienne, contrairement à la guêpe qui est un important prédateur d'insectes. L'aiguillon des ouvrières sert d'organe de défense et l'abeille meurt après avoir infligé une seule piqûre, alors que la guêpe peut piquer plusieurs fois. En général, les abeilles ne piqueront pas, à moins d'être attaquées.

Il ne faut pas les confondre avec les guêpes, plus agressives. La guêpe se distingue aussi de l'abeille par sa taille fine et l'absence de poils. Pour faire la distinction entre abeilles, guêpes et bourdons, consultez <http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/cpe-indesirable/Abeille-bourdon.pdf>

Plus de 70 % des principales espèces végétales servant à la consommation humaine ont besoin des abeilles pour être fécondées. Au Québec, parmi les cultures qui sont dépendantes des abeilles, nommons les bleuets, les pommes, les citrouilles, les concombres et les canneberges.

Albert Einstein a déjà dit que « si l'abeille disparaissait de la planète, l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre ». Or, depuis quelques années, le nombre d'abeilles est en chute libre à l'échelle de la planète, ce qui inquiète bon nombre d'apiculteurs. Au Québec, on compte plus d'une centaine d'apiculteurs, dont environ le tiers est installé dans les Cantons de l'Est.

Le phénomène désigné « syndrome d'effondrement des colonies » qui est responsable de la disparition d'un nombre important de populations dans le monde et aux États-Unis ne semble pas encore avoir touché le Québec. Cependant, sans qu'il soit question d'effondrement des colonies, le Québec subit depuis une dizaine d'années son lot de pertes, surtout en période d'hivernage. Les causes du déclin sont incertaines, mais on en soupçonne trois : l'utilisation massive de pesticides, la diminution de l'abondance et de la variété des ressources alimentaires due à la monoculture et à la disparité des habitats naturels et enfin le stress subi lors du transport des ruches dans les différentes cultures.

Des chercheurs de l'Université de Sherbrooke se sont donc alliés au groupe environnemental Action Saint-François pour lancer une campagne de sensibilisation visant à lutter contre le déclin des insectes pollinisateurs. Le programme comprendra notamment un site Internet. L'Université tiendra également compte de ce phénomène lors de ses prochains aménagements paysagers.

Parmi les autres mesures visant à contrer le fléau, mentionnons le retour depuis quelques années des ruches en milieu urbain. On trouve maintenant des ruches à l'hôtel de ville de Vancouver, au Château Frontenac à Québec ainsi que dans les grandes villes partout dans le monde.

Si la question vous intéresse, devenez un observateur des pollinisateurs. Pour ce faire, rendez-vous sur le site de Pollinisation Canada (<http://www.pollinisationcanada.ca/>) où vous trouverez une trousse de l'observateur qui vous permettra d'aider les scientifiques à mieux comprendre l'importance de ces insectes, et ce, dans le but de les préserver.



Photo : Mireille Dagenais

L'herbe à poux, ça s'arrache!

L'herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est considérée comme une mauvaise herbe en raison des allergies que son pollen provoque vers la fin juillet chez de nombreuses personnes. L'herbe à poux est une plante annuelle. Sa prolifération est donc anormale et est due en grande partie à l'activité humaine. L'épandage de sel sur les routes et les opérations de déneigement sont au nombre des activités qui favorisent sa prolifération aux dépens des vivaces, comme la verge d'or.

Comme moyens de contrôle, on peut arracher, tondre et faucher l'herbe à poux avant qu'elle fleurisse, c'est-à-dire vers la fin juillet. Certaines recherches semblent démontrer que l'ensemencement préventif d'espèces compétitrices, comme les trèfles, pourrait être la meilleure solution.

La Direction de santé publique de l'Agence de santé et services sociaux de la Montérégie, en collaboration avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et Agriculture et Agroalimentaire Canada, a mené de 2007 à 2010 un projet pilote visant l'application de mesures de contrôle de l'herbe à poux. Consultez à ce sujet les documents *Faits saillants* et *Document de référence* sur la mobilisation municipale à <http://www.herbeapoux.gouv.qc.ca/index.php?documentation>.

Pour les gens allergiques, il peut être intéressant de savoir que la concentration de pollen dans l'air est plus importante tard en matinée et tôt en soirée, car le pollen est soulevé par l'air chaud du matin et tombe au sol avec l'air froid du soir.

Reconnaître l'herbe à poux

Les feuilles découpées, qui sont semblables à celles de la carotte, comportent 3 lobes bien distincts. Lors de la floraison, les fleurs de couleur jaune verdâtre sont groupées en épis au sommet de la tige.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'herbe à poux, consultez le site de Santé et service sociaux du Québec à <http://www.herbeapoux.gouv.qc.ca/index.php?accueil>



Subvention provinciale

Merci au bureau de Pierre Paradis, député libéral provincial de Brome-Missisquoi, pour la subvention de 20 000 \$ destinée à l'amélioration du réseau routier. Cette somme sera consacrée à la réfection de ponceaux sur la partie du chemin North qui avait été asphaltée il y a une quinzaine d'années.

Analyseur de trafic routier

Le printemps dernier, la municipalité a fait l'acquisition d'un analyseur de trafic routier hors sol. Il s'agit d'un appareil mobile et compact qui sert à recueillir des données reliées au trafic routier en temps réel. Son radar à effet Doppler permet de compter le nombre de véhicules circulant sur 1 ou 2 voies en sens opposés, de mesurer leur vitesse et de classer les données recueillies par volume, vitesse et longueur. Grâce à cet outil, la municipalité pourra déterminer si une zone présente réellement des problèmes d'achalandage ou de vitesse et obtenir toutes les données pertinentes. Elle sera ainsi en mesure de faire des interventions mieux ciblées et d'assurer une meilleure gestion du réseau routier dans son ensemble.



Quai Bryant's Landing

À sa séance du 2 mai dernier, la municipalité a adopté le règlement 11-390 fixant le tarif d'utilisation de la rampe à bateaux et du stationnement au quai Bryant's Landing, pour les non-résidents. Ce règlement s'inscrit dans une initiative d'harmonisation et d'uniformisation des règles d'accès au plan d'eau et des tarifs dans la plupart des municipalités riveraines du lac Memphrémagog.

Défense de nourrir les oiseaux aquatiques

À sa séance du 4 juin dernier, la municipalité a adopté le règlement 11-391 interdisant de nourrir les oiseaux aquatiques. Le nourrissage des oiseaux aquatiques favorise la sédentarisation à proximité des plages et la prolifération du parasite responsable de la dermatite cercarienne, dite « dermatite du baigneur », une source de désagréments pour les utilisateurs de nos lacs. Ce règlement est une mesure préventive de santé publique.



Sécurité incendie

Selon les dispositions du Règlement sur la sécurité incendie 09-370, tout feu en plein air, exception faite des feux de cuisson sur barbecue, doit être préalablement autorisé par le Service de protection incendie. Le permis de brûlage est gratuit, mais assujéti à un certain nombre de conditions. Toute personne qui fait un feu sans permis commet une infraction et se verra désormais imposer une amende variant de 250 \$ à 1 000 \$.

RAPPEL : Le danger des incendies de forêt demeure élevé à la fin de l'été. Il sera parfois impossible d'accorder un permis pour un feu à ciel ouvert en raison des vents et des conditions atmosphériques. Comme toujours, nous comptons sur votre compréhension et votre courtoisie.

La Semaine de la prévention des incendies se tiendra du 9 au 15 octobre prochain. Profitez-en pour remplacer les piles dans vos avertisseurs de fumée et vos détecteurs de monoxyde de carbone.



Quelques photos prises par des participants de la journée *Austin en fête!*

Calendrier

22 août - Collecte des gros rebuts

23 août - Date limite de commande des plants de renaturalisation

2 septembre - Distribution des plants de renaturalisation

3 septembre - Dépôt de résidus domestiques dangereux, Écocentre de Potton

30 septembre - Dernier versement de taxes municipales

1^{er} octobre - Samedi culturel : causerie, concert et cocktail dînatoire, église et salle communautaire

1^{er} octobre - Dépôt de résidus domestiques dangereux, Écocentre de Potton

15 octobre - Écocentre mobile, 8 à 16 h, hôtel de ville, Austin

17 octobre - Gros rebuts, dernière collecte de 2011

31 octobre - Collecte de feuilles mortes (résidus verts) [dans des sacs en papier](#).

Début décembre - Concert de Noël, 14 h, église d'Austin

* Résidus domestiques dangereux

Voyez le calendrier à jour à www.municipalite.austin.qc.ca

Le bulletin d'information municipal d'Austin est publié trois fois par année. Il est distribué par la poste et peut être consulté en ligne. Nous faisons bon accueil à vos commentaires et suggestions. Communiquez avec nous aux coordonnées suivantes :

21, chemin Millington, Austin (Québec) J0B 1B0
Téléphone : 819-843-2388 / Télécopieur : 819-843-8211
Courriel : info@municipalite.austin.qc.ca
Site Internet : <http://www.municipalite.austin.qc.ca>